

Colloque international
***LES VARIATIONS TERMINOLOGIQUES
ET TRADUCTOLOGIQUES
DANS LE DOMAINE JURIDIQUE***

organisé par

Jorge VALDENEBRO SÁNCHEZ et Nejmeddine KHALFALLAH

(Université de Lorraine, LIS)

11-12 avril 2024 à l'Université de Lorraine (site Nancy)

APPEL À COMMUNICATIONS

Le droit est caractérisé par son appartenance à une nation et non pas à une langue précise, à l'exception du droit international. C'est pour cette raison que l'on dit que la vision du monde juridique n'est jamais universelle, mais nationale. Dans ce sens, des auteurs tels qu'ALAOUI MORETTI (2002), GÉMAR (2002), TERRAL, (2004), MONJEAN-DECAUDIN (2022) ou VALDENEBRO SÁNCHEZ (2023), entre autres, affirment qu'il s'agit de l'une des disciplines les plus culturelles qui existent.

Chaque société découpe la réalité juridique en fonction de ses besoins, son histoire et de ses aspirations nationales ; ce qui donne lieu aux *anisomorphismes culturels*, aussi connus sous le nom d'*asymétries culturelles*. Ces anisomorphismes sont le reflet d'une matérialisation qui a été faite par une culture juridique particulière pour produire des effets légaux dans un territoire bien délimité. Aussi, « [l]e traducteur ne peut pas se contenter de transcoder un texte juridique, il doit rechercher le vouloir-dire de l'auteur, l'interpréter et le reformuler pour qu'il produise dans la langue cible, les mêmes conséquences juridiques que le texte source » (ALAOUI MORETTI, 2002 : 52).

Le fait que le droit soit une discipline attachée à une nation implique que ces divergences, du point de vue légal et culturel, aient lieu non seulement au sein des systèmes juridiques ne partageant pas la même langue, comme c'est le cas de la France et l'Espagne, mais aussi au sein des familles juridiques ayant une même langue officielle, comme c'est le cas du Mexique et de l'Espagne ou de la France et du Maroc, par exemple. Ainsi, comme le souligne GÉMAR (2011 : 133), « [...] le droit est exprimé de multiples façons au sein d'une même langue [...] ». Par conséquent, il est essentiel pour le traducteur/terminologue juridique de garder à l'esprit le phénomène de la variation à la fois terminologique et traductologique.

Le concept de *variation linguistique* fait référence aux caractéristiques de chaque langue et ses manifestations, qui peuvent varier en fonction de la zone géographique, du temps, du registre de parole ou du milieu professionnel, entre autres. Il s'agit d'un phénomène qui a été étudié dans la linguistique et, notamment, dans la sociolinguistique. Cependant, en terminologie et traductologie et, plus spécifiquement, en juritraductologie, l'étude de la variation est plus récente. En tant qu'activité liée à une langue et à une nation précise, la terminologie/traduction juridique ne sont pas exemptes de variation (VALDENEBRO SÁNCHEZ, 2023). Il suffit de penser au concept de *mariage*, qui diffère en France et au Maroc, bien qu'on utilise le même terme. De même, au

niveau diachronique, le traducteur doit tenir compte de cette variation, car les dénominations peuvent évoluer, comme c'est le cas de *imputado* et *investigado* en Espagne. Il s'avère donc nécessaire de mener à bien plus d'études de variation appliquées à la traduction juridique, puisque la plupart des théories traductologiques existant sur la variation prennent comme référence la traduction littéraire. Ainsi, il serait pertinent d'analyser, au sein de la terminologie/ traductologie juridique, comment on devrait traiter les phénomènes liés à la variation linguistique, celle-ci nommée dans ce domaine comme *variation jurilinguistique* (VALDENEBRO SÁNCHEZ, 2023). Ces phénomènes variationnels sont essentiels dans les domaines de la traduction et de la terminologie juridique, car on peut travailler sur des textes provenant de toutes les cultures ayant comme langue officielle l'une de celles dont on est spécialiste.

D'après HALLIDAY, MCINTOSH et STREVEN (1964), les phénomènes de variation peuvent avoir lieu dans les cas suivants :

- Variation linguistique d'usage :
 - Champ : variation liée au domaine du discours.
 - Mode : variation liée au moyen utilisé dans l'activité linguistique.
 - Teneur : variation selon que le discours est plus ou moins formel.
- Variation linguistique des usagers :
 - Dialecte géographique : variation liée aux espaces géographiques (différentes zones au sein d'un même pays, différents pays).
 - Dialecte temporel : variation diachronique de la langue.
 - Dialecte social (sociolecte) : variation liée à la catégorie sociale du locuteur.
 - Dialecte standard ou non standard : variation liée aux caractéristiques normatives de la langue.
 - Idiolecte : variation liée au mode particulier que le locuteur a pour s'exprimer.

Ces phénomènes variationnels peuvent être ainsi présents dans les discours juridiques et, par conséquent, dans le processus traductif. Ainsi, nous pouvons trouver les cas suivants :

- Un même terme → plusieurs notions dans différentes cultures juridiques.
- Une même notion → plusieurs termes l'exprimant dans différentes cultures juridiques.
- Un même terme → plusieurs notions dans une même langue.
- Une même notion → plusieurs termes selon les différentes phases historiques.
- Différentes notions partageant un sens principal commun → différents termes dans une même langue.
- Différentes notions partageant un sens principal commun → un même terme dans une même langue.

L'identification et la connaissance de la variation dans le domaine du droit sont donc essentielles afin d'éviter les problèmes de compréhension et d'envisager les meilleures techniques de traduction à utiliser pour respecter l'effet légal de la culture source, entre autres. Ce Colloque sera donc l'occasion de réfléchir sur ce phénomène de la variation (terminologique et traductologique) qui semblent être, désormais, une composante structurelle de la production et de la réception des discours juridiques.

Les propositions (en français ou en anglais) doivent être attachées à l'un des axes suivants :

1. **L'axe terminologique** réunira les travaux où seront examinés les phénomènes de la formation des termes spécialisés exprimant l'un des faits variationnels dans la langue de droit.
2. **L'axe juritraductologique** englobera les travaux permettant d'aborder les questions de la traduction, des *asymétries culturelles*, des textes juridiques et leurs effets vis-à-vis de la traduction.
3. **L'axe didactique** comportera les travaux focalisés sur le processus d'enseignement et apprentissage des phénomènes variationnels du langage juridique, ainsi que de la traduction juridique.

Nous espérons faciliter la rencontre des spécialistes de la question pour en élaborer un cadre théorique cohérent et global qui puisse dépasser les simples taxinomies et classements selon l'espace, le temps ou les registres.

Une sélection d'articles sera réunie dans un volume que nous espérons produire pour servir de référence en la matière

Calendrier et modalités de soumission :

Pour envoyer votre proposition, merci de vous adresser au lien ci-après :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeZVO0IRtnIkzE7bwlWF2jfupyQK5L-TvXLBd7PSEWKzjJSF6Q/viewform?usp=pp_url.

Pour tout problème, veuillez-vous adresser à l'adresse du Colloque : variationsjuridiques.nancy2024@gmail.com.

Dates importantes :

Premier appel à communication : 12 juillet 2023
Deuxième appel à communication : 12 septembre 2023
Dernier délai d'envoi de propositions : 17 novembre
Notification aux auteurs : 03 décembre 2023
Date du colloque : 11-12 avril 2024

Comité d'organisation :

Nejmeddine KHALFALLAH (Université de Lorraine, France)
Jorge VALDENEBRO SÁNCHEZ (Université de Lorraine, France)

Comité scientifique :

Alexandre GUIGUE (Université Savoie Mont Blanc, France)
Bassam BARAKE (Université Libanaise, Liban)
Béregère DENIZEAU (Paris III, Sorbonne Nouvelle, France)
Carina VELEANU (Université Lumière Lyon 2, France)
Carmen EXPÓSITO CASTRO (Universidad de Córdoba, Espagne)
Fuad AL-QAISI (Institut de Doha, Qatar)
Heba LECOQ (Esit, Sorbonne nouvelle, France)
Ismael RAMOS RUIZ (Université Paris Cité, France)
Jorge VALDENEBRO SÁNCHEZ (Université de Lorraine, France)
Julia LOBATO PATRICIO (Universidad Pablo de Olavide, Espagne)
Laurence DENOZ (Université de Lorraine, France)
Ma'moun ALSHTAIWI (Université de Yarmouk, Jordanie)
Manuel TORRELLAS CASTILLO (Université de Tours, France)
María LOMEÑA GALIANO (Université Rennes 2, France)
Miguel Ángel CAMPOS PARDILLOS (Universidad de Alicante, Espagne)
Nejmeddine KHALFALLAH (Université de Lorraine, France)
Pedro MOGORRÓN HUERTA (Universidad de Alicante, Espagne)
Rana RAAD (Université de Lorraine, France)
Stéphane PATIN (Université Paris Cité, France)
Sylvie MONJEAN-DECAUDIN (Sorbonne Université, France)

BIBLIOGRAPHIE

- ABDEL HADI, Maher (2002). La juritraductologie et le problème des équivalences des notions juridiques en droit des pays arabes. *ILCEA. Revue de l'Institut des langues et cultures d'Europe, Amérique, Afrique, Asie et Australie*, 3, 71-78.
- ALAOUI MORETTI, Setty (2002). Décalages et interférences en traduction juridique espagnol-français. *ILCEA. Revue de l'Institut des langues et cultures d'Europe, Amérique, Afrique, Asie et Australie*, 3, 51-69.
- ASHBY, William J. (1988). Français Du Canada/Français de France: Divergence et Convergence. *The French Review*, 61(5), 693–702.
- BAIDER, Fabienne H., Efi Lamprou, and Monique Monville-Burston (2011). *La Marque en lexicographie. Etats Présents, Voies d'avenir. Introduction*. Lambert-Lucas.
- CAPRARA, Giovanni, ORTEGA ARJONILLA, Emilio et VILLENA PONSODA, Juan Andrés (2016). *Variación lingüística, traducción y cultura. De la conceptualización a la práctica profesional*. Peter Lang.
- CORNU, Gérard (2016). *Vocabulaire juridique* (11^e éd.). Presses universitaires de France.
- DOLATABADI, Hadi (2016). Typologie des particularités lexicales des français parlés dans l'espace francophone. *Mélanges francophones*.
- DOSTIE, Gaétane et al. (2017). *Cadrage sur la variation, le changement lexical et le changement grammatical en français actuel*. Presses de l'Université d'Orléans.
- EL KRIRH, Khatima (2016). *Sobre la traducción jurídica y judicial. Estudio de la variación aplicado a la terminología del Derecho penal y procesal penal en español, francés y árabe* [Thèse de doctorat, Universidad de Málaga].
- FALKERT, Anika (2008). À propos d'un continuum acadien: essai d'analyse implicationnelle. Dans *Actes des Journées d'Étude de la Parole*. Université d'Avignon.
- FARINA, Annick et ZOTTI, Valeria (dirs.) (2014). *La Variation lexicale des français: dictionnaires, bases de données, corpus. Hommage à Claude Poirier*. Honoré Champion
- GALARNEAU, Annie et VÉZINA, Robert (2008). Reflexions et pratiques relatives à la variation topolectale en terminologie. *Tradterm*, 14, 193-220.
- GÉMAR, Jean Claude (2011). *Traduire le droit. Lettre, esprit et équivalence*. Dans Marie Cornu et Michel Moreau (dirs.), *Traduction du droit et droit de la traduction* (129-144). Dalloz.
- GÉMAR, Jean-Claude (2002). Le plus et le moins-disant culturel du texte juridique. *Langue, culture et équivalence. Meta : journal des traducteurs*, 47(2), 136-176.
- HALLIDAY, Michael Alexander Kirkwood, MCINTOSH, Angus et STREVEVS, Peter (1964). *The Linguistic Sciences and Language Teaching*. Longmans.
- HEWSON, Lance et MARTIN, Jacky (1991). *Redefining Translation: The Variational Approach*. Routledge.
- LEDEGEN, Gudrun et LÉGISLE, Isabelle (2013). Variations et changements linguistiques. Dans Jacky Simonin et Sylvie Wharton (dirs.), *Sociolinguistique des langues en contact* (pp. 315–329). ENS Editions.
- LELUBRE, Xavier (2017). Variations régionales et communication scientifique en arabe. Dans Héba Medhat-Lecocq (dir.), *Arabe standard et variations régionales : Quelle(s) politique(s) linguistique(s)? Quelle(s) didactique(s)?* (pp. 59-80). Éditions des archives contemporaines.
- MAYORAL ASENSIO, Roberto (1999). *La traducción de la variación lingüística* [Thèse de doctorat, Universidad de Granada].
- MEDHAT-LECOCQ, Héba (dir.) (2017). *Arabe standard et variations régionales. Arabe standard et variations régionales: Quelle(s) politique(s) linguistique(s)? Quelle(s) didactique(s) ?* Éditions des archives contemporaines.

- MONJEAN-DECAUDIN, Sylvie (2022). *Traité de juritraductologie. Épistémologie et méthodologie de la traduction juridique*. Presses universitaires du Septentrion.
- NIDA, Eugene A. (1975). *Varieties of Languages. Language structure and Translation: Essays by Eugene Nida*. Stanford University Press.
- PEÑARANDA LÓPEZ, Antonio (2015). *Proceso Penal Comparado (España, Estados Unidos, Rusia). Descripción y terminología* (2^e éd.). Comares.
- PETRU, Ivo (2016). La traduction juridique : entre équivalence fonctionnelle et équivalence formelle. *Études Romanes de Brno*, 37, 177-189.
- POIRIER, Claude (1995). Les variantes topolectales du lexique français. Dans Michel Francard et Danièle Latin (dirs.), *Le régionalisme lexical* (13-56). De Boeck Supérieur.
- RODRIGUEZ, Liliane (2000). Français transnational et français régionaux à la fin du XX^e siècle : concurrence réductrice ou cohabitation lexicale. Dans André Fauchon (dir.), *La francophonie panaméricaine : état des lieux et enjeux*, Winnipeg (403-419). Presses universitaires de Saint-Boniface.
- TERRAL, Florence (2004) : L’empreinte culturelle des termes juridiques. *Meta : journal des traducteurs*. 49(4), 876-890.
- VALDENEBRO SÁNCHEZ, Jorge (2023). *L’aspect culturel en traduction juridique. De l’analyse supra, macro, micro et nanoconceptuelle de la terminologie pénale (France et Espagne)*. Peter Lang.

